URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Budget prévisionnel, compte administratif et procédure contradictoire

Objectifs pédagogiques

Les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) qui n'ont pas encore intégré le périmètre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) sont tarifés à l'issue d'une procédure contradictoire. Dans le cadre de cette procédure, ces ESMS sont tenus de produire un budget prévisionnel et un compte administratif.

Programme

La procédure budgétaire contradictoire

Public concerné et prérequis pédagogiques

Directeurs, directeurs adjoints et chefs de service, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Maxime CHOMETON, Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

7h de formation à distance (Teams) : Les 16 et 17 septembre 2025 de 9h00 à 12h30
Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé).

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire et cas pratiques

Sanction visée

PROGRAMME DE FORMATION

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de l'action
RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).